



### SITUATION DE LA GREVE INITIEE PAR LA COALISANTE

Le lundi 21 août 2023 de 19 H 40 min à 20 H 30 min, s'est tenue une rencontre à la salle de conférence du Cabinet, Présidée par Monsieur le Ministre Chargé de la Santé.  
Cette rencontre avait pour objet de faire le point de la grève initiée par COALISANTE, à l'effet de prendre les mesures conséquentes.

L'analyse de la situation au quatrième jour de cette grève, permet de faire ressortir les éléments suivants :

- 86 grévistes recensés le premier jour ;
- 123 grévistes recensés le deuxième jour ;
- 118 grévistes recensés le troisième jour.

Soit un total de 327 grévistes recensés durant les trois jours de grève, représentant moins d'1% d'effectif des grévistes.

La grève a quelque peu perturbé le fonctionnement des services techniques et administratifs des CHU d'Abidjan et de Bouaké et à un degré moindre l'Hôpital général de Yopougon Attié.

Aucun cas de décès n'a été enregistré durant ces trois (3) jours.

En ce qui concerne les Etablissements Sanitaires des 33 Régions, aucun cas d'arrêt de travail n'a été rapporté.

Le Ministre s'est saisi de cette occasion pour déplorer les agissements des responsables syndicaux de santé et invite les responsables de Coalisanté à prendre des mesures visant à mettre fin à la grève.  
En outre, le Ministre a tenu à féliciter les Directeurs Régionaux, les Directeurs Départementaux de la Santé et les Directeurs d'hôpitaux pour leur maîtrise de la situation qui a permis de garantir la continuité des soins dans les établissements sanitaires et encourage tous les agents de santé au discernement. Il a salué et félicité de façon particulière l'écrasante majorité des professionnels de santé qui ont continué de travailler avec professionnalisme malgré les menaces de tout ordre.

Il a invité les responsables syndicaux siégeant au comité sectoriel du dialogue social à communiquer sur les efforts consentis par les autorités de notre pays pour l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé tout en les rassurant de son engagement à faire aboutir la réforme hospitalière, notamment la prise en compte de ses effets financiers.

Le Ministre n'a pas manqué de relever que cette grève était illégale et que des mesures seront prises pour sanctionner les grévistes.

Il a instruit la Direction des Ressources Humaines et l'Inspection Générale de la Santé à l'effet de renforcer l'inspection contrôle des établissements en vue de garantir une meilleure continuité des services. Pour clore ses propos, Monsieur le Ministre a invité les syndicats initiateurs de la grève à se ressaisir et à s'impliquer résolument dans la dynamique de la trêve sociale en communiquant intensément sur les acquis de cette trêve ardemment soutenue par Monsieur le Premier Ministre.

Fait à Abidjan, le 21 août 2023